

CHÔMAGE PARTIEL, Avant dernier bilan...

Conformément à l'accord "APAR" signé par la CFDT, la commission de suivi de cet accord (2 membres par organisation syndicale) s'est réunie le 1^{er} juin à Saint-Cloud.

A retenir de cette réunion...

→ 27 840 H DE FORMATION

Au total, 2651 salariés des établissements d'Argenteuil, Biarritz, Martignas et Seclin auront eu un entretien individuel. Au 01/05/2010, 27 840 H de formation sont comptabilisées (dont 22550 H réalisées en interne). 89% des formations concernent nos cœurs de métiers.

Argenteuil	9 250 H	Ajusteur / Monteur, CATIA V5
Biarritz	11 870 H	Assemblage montage aéronefs, Maintenance
Martignas	4 500 H	Assemblage montage aéronefs, Câblage, Corrosion.Anticorrosion/Peinture, Traitements...
Seclin	2 100 H	Assemblage montage aéronefs, Traitements et Protection, Fabrication Pièces Élémentaires
Mérignac	120 H	Découpe et réparation matelas, Maîtrise outil PBC

89% des formations se sont faites sur nos cœurs de métiers

Répartition : Ouvriers Qualifiés : 60%, Agents de Maîtrise et Techniciens : 31%, Cadres : 8%, Employés : 1%.

→ 223 SALARIÉS CHANGENT OU VONT CHANGER DE METIERS

Argenteuil	39 pers	Vers le métier d'Ajusteur
Biarritz	105 pers	Vers les métiers de câbleur, contrôleur, tuyauteur
Martignas	32 pers	Vers les métiers de câbleur et peinture
Seclin	47 pers	Vers les métiers d'ajusteur, aménageur, ouvrier, traitement thermique, contrôleur, préparateur, mécanicien de maintenance

→ 2676 SALARIÉS EN CHÔMAGE PARTIEL

En moyenne, 2676 personnes ont fait du chômage partiel (sept 2009 à février 2010) puis 1309 (mars à avril 2010) et 1409 personnes (estimation de mai à fin juin 2010).

→ 72 SALARIÉS EN MOBILITÉ INTER ETABLISSEMENTS (situation au 30 avril 2010)

Biarritz : 17 personnes vers Argenteuil et 17 vers Mérignac et 1 à Istres.

Martignas : 12 personnes vers Argenteuil et 25 vers Mérignac.

→ AUTRES DONNÉES

INTÉRIM	35 personnes en mai 2010, contre 242 en décembre 2008
ÉQUIPES	574 équipiers en avril 2010, contre 1085 en janvier 2009
BISEAU	100 personnes à Seclin, 145 à Argenteuil, 152 à Biarritz et 19 à Martignas ont bénéficié de l'amélioration du biseau d'arrêt d'équipe.
HEURES SUP	18 305 H Complémentaires et Supplémentaires de janvier à mai 2010 contre 133 000 H de janvier à septembre 2009
CET	67 personnes à Argenteuil et 6 personnes à Seclin ont monétisé des jours de CET en remplacement de jours de chômage partiel.
DIF	19 demandes dans le cadre du chômage partiel sur un total de 17 demandes au niveau Société

COMMENTAIRE CFDT :

En complément, la DG nous a remis le tableau de versement des aides de l'état (soit 1,90€/heure/salarié pour les 50 premières heures et 3,90 € pour les heures suivantes).

Mais, elle s'est déclarée dans l'incapacité de nous dire précisément le coût final Société (après déduction des aides de l'état), qu'il s'agisse de l'indemnisation ou de la formation.

Nous avons également observé que ce bilan chiffré, insuffisant par lui-même, n'apportait aucun élément d'analyse sur les conséquences sociales (importantes disparités d'établissements pour les salariés qui utilisent des jours de congés/CET pour avoir moins de perte ; choix des formations ; évolutions constatées ou attendues, etc.).

Dans ces conditions, et en considérant que le bilan consolidé définitif devrait aussi être présenté en CCE, la CFDT a demandé :

- Un bilan financier analytique faisant notamment apparaître (même dans les grandes masses) sous déduction des aides de l'état, les sommes réellement supportées par la Société,
- Un bilan qualitatif des formations avec de la visibilité sur l'orientation (ou non) des choix des salariés pour les formations suivies (toutes techniques et rien en Bilan de compétences ou VAE) ; une approche raisonnée des évolutions de carrière prévisibles en fonction des formations suivies,
- Plus généralement, une évaluation "politique" des effets de notre accord sur notre capacité à utiliser les périodes de crise pour se préparer au futur ; ce qui est l'essence même de l'accord métallurgie ...

Ces éléments sont indispensables à un regard pertinent sur le suivi de cet accord et la CFDT attend que la DG assume ses responsabilités en les communiquant pour la prochaine commission de suivi qui sera fixée à l'issue de la fin des mesures de chômage partiel.

Globalement, la CFDT est particulièrement satisfaite que l'Accord APAR et la convention APLD aient permis de passer cette période difficile au moindre coût pour les salariés grâce, notamment, à une forte contribution de la Société.

Saint-Cloud le 1^{er} juin 2010